

dans sa chronique du 19 juin, a écrit ce qui suit au sujet de la loi que le député de Winnipeg-Sud-Centre a tant vantée. Je cite:

La mesure fiscale présentée hier soir par le ministre des Finances, M. E. J. Benson, représente un sursis à la mise en œuvre des propositions que renfermait le Livre blanc de 1969 sur la réforme fiscale.

La capitulation, sur presque chaque proposition qui avait suscité une forte opposition, a été plus complète que même le critique le plus vigoureux du Livre blanc aurait pu s'y attendre.

Toutes les propositions fondamentales...intégration des impôts des particuliers et des sociétés, imposition intégrale des gains en capital, réévaluation quinquennale des actions ordinaires, et distinction proposée entre les sociétés ouvertes et fermées...ont disparu sans laisser de trace, tout comme le projet de permettre aux petites sociétés d'être imposées comme sociétés.

Voilà ce que pense de ces propositions le correspondant financier du *Globe and Mail*. La position que nous avons adoptée sur la révision du régime fiscal au Canada est simple. Nous préconisons l'instauration d'un régime fiscal qui soit juste pour les Canadiens et qui oblige ceux qui en ont les moyens à assumer leur juste part des impôts nécessaires pour acquitter les frais du gouvernement au pays.

Où avons-nous pris la plupart des idées que nous prônons depuis une dizaine d'années? Nous les avons prises dans le rapport d'une commission royale instituée par un gouvernement conservateur sous l'égide du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Cette commission était présidée par M. Kenneth Carter, comptable agréé, l'un des plus éminents de sa profession ici au Canada, ancien directeur de la Canadian Tax Foundation. Cette commission, instituée en 1962, a consacré deux années à cette étude, trois millions et demi de dollars ont été dépensés pour présenter un rapport complet et détaillé sur le régime fiscal du Canada. En quoi est-il défectueux et que faudrait-il faire? J'aurais souhaité que le représentant de Winnipeg-Sud-Centre ait pris la peine d'étudier les recommandations de la Commission Carter avant de nous présenter son exposé, car les recommandations de la Commission Carter sont la condamnation de presque tout ce qu'a dit le député de Winnipeg-Sud-Centre.

● (9.40 p.m.)

Qu'il me soit permis de résumer certains points que signale la Commission Carter. Elle a constaté que des revenus atteignant les milliards de dollars échappaient totalement à l'impôt ou jouissaient de privilèges fiscaux qui allégeaient les charges.

Si j'en ai le temps plus tard, je ferai consigner au compte rendu des chiffres extraits d'un discours qu'a prononcé l'ancien ministre des Communications, membre du parti libéral—discours que le député de Winnipeg-Sud-Centre, évidemment, n'a pas pris la peine de lire ou, sinon, qu'il n'a certainement pas compris—montrant combien de sociétés minières, pétrolières ou gazières de notre pays ont pu se soustraire au paiement de la juste part d'impôt qui leur incombait.

La Commission Carter a recommandé d'abaisser l'impôt pour ceux qui gagnent moins de \$10,000 par an, et de l'élever pour ceux qui font plus de \$10,000 par an ainsi que pour ceux qui réalisent des gains de capital. Elle n'a certainement pas recommandé la réduction des impôts pour ceux qui touchent un revenu de \$100,000 par année ou plus, comme le propose le gouvernement. Les recommandations de la Commission Carter ont connu une

[M. Orlikow.]

vigoureuse opposition, comme on pouvait s'y attendre, de la part de 5 p. 100 de la population, ces Canadiens qui jouissent de privilèges spéciaux sous notre régime fiscal actuel. Et, monsieur l'Orateur, ces gens ont réussi. Le Livre blanc présenté par le gouvernement diluait considérablement les propositions de la Commission Carter et le bill fiscal présenté par le ministre des Finances (M. Benson) les a encore affaiblies, de sorte qu'il reste bien peu de ces recommandations.

Qu'avait constaté la Commission Carter? Simplement que l'impôt actuel n'est pas juste à l'égard de tous les Canadiens. Elles s'est aperçue que notre structure fiscale actuelle a appauvri nos concitoyens du fait qu'on ne leur a pas apporté les marchandises et les services qu'aurait pu fournir une utilisation plus efficace de notre main-d'œuvre, de nos capitaux et de nos richesses naturelles. Elle s'est aperçue que les frais de vérification et d'encaissement avaient inutilement augmenté du fait d'un double emploi des administrations provinciales et fédérales et de l'influence politique que le fisc fédéral est susceptible de subir. Elle s'est aperçue que notre régime fiscal n'a pas été utilisé aussi efficacement qu'on aurait pu le faire pour conserver le plein emploi, lutter contre l'inflation et encourager les Canadiens à investir dans leurs propres industries.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre déclarait tout à l'heure que les choses s'amélioreraient. Il ne tenait évidemment aucun compte de ce que, depuis 15 mois, nous n'avons jamais eu un chômage inférieur à 6 p. 100 en pourcentage désaisonnalisé. La Commission Carter s'est aperçue que les méthodes utilisées par le gouvernement fédéral pour obtenir et analyser des idées nouvelles en matière d'augmentation de la fiscalité ou pour entendre les vues des contribuables, étaient déplorablement.

Qu'a recommandé la Commission Carter? Elle a recommandé qu'on supprime les indemnités d'épuisement accordées aux compagnies minières. Quelque 85 p. 100 de ces indemnités ne sont versés qu'à huit compagnies pétrolières et minières dont la majorité n'ont aucunement besoin de ce stimulant. La suppression de ces exemptions fournirait au minimum 150 millions de dollars par an au Trésor. Cela se passait en 1964 et ces compagnies sont devenues depuis lors encore plus riches et plus puissantes.

La Commission signalait que l'industrie de l'uranium, au cours de sa brève existence jusqu'en 1964, avec un investissement s'élevant seulement à un quart de milliard de dollars réalisait un bénéfice de plus d'un quart de milliard de dollars, soit 100 p. 100 de l'investissement initial, mais ne versait que 30 millions d'impôts. Est-il nécessaire de rappeler aux députés de l'Ontario qu'après avoir fait ces bénéfices faramineux ces sociétés ont abandonné Elliot Lake, laissant les mineurs sans travail, possesseurs de maisons invendables, et entraînant des pertes énormes tant pour les propriétaires de ces maisons que pour la SCHL. Les mineurs et les contribuables y ont perdu mais les sociétés d'exploitation d'uranium s'en sont remarquablement tirées grâce à notre régime fiscal.

La Commission Carter a longuement expliqué la façon dont les compagnies d'assurance parvenaient à éviter presque tout impôt. Je ne vais pas me lancer dans les détails, puisqu'on a pu, depuis lors, prévenir sinon toutes, du moins certaines échappatoires. La Commission a parlé des spéculateurs fonciers et des joueurs de bourse qui étaient en mesure et le sont toujours, de ne payer prati-